

de l'année financière 1986-1987, le Service canadien des forêts sera responsable de la coordination, de l'évaluation et du contrôle de 36 millions de dollars fournis du ministère de l'Emploi et de l'Immigration en vue de stimuler l'emploi à l'appui de l'aménagement forestier judicieux.⁽¹⁾ Espérant que ces fonds aideront à trouver des solutions aux problèmes mentionnés ci-dessus, le Comité n'en recommande pas moins que:

RECOMMANDATION 10

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en collaboration avec le Service canadien des forêts, devrait établir une politique à long terme permettant d'utiliser des fonds voués à la création d'emplois afin d'employer et de former des travailleurs habilités à remplir des tâches liées à l'aménagement des terres forestières.

Faisant un bref commentaire au sujet du coût relativement élevé des méthodes sylvicoles actuellement préconisées, Peter deMarsh soutient que le Service canadien des forêts devrait accentuer ses recherches afin de découvrir des méthodes adéquates pour repeupler les terres déboisées par régénération naturelle. Les propriétaires de boisés privés se sont d'ailleurs dits très intéressés à collaborer avec les chercheurs en mettant à leur disposition de petites portions de terres.⁽²⁾

Selon les termes de l'entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le renouvellement forestier, les propriétaires de terres et de boisés privés recevront 15,5 millions de dollars afin d'effectuer du reboisement et de l'aménagement forestier. Ce montant représente 20 % de l'enveloppe globale de l'entente (77,4 millions de dollars).⁽³⁾ À ce titre, la

(1) Agriculture Canada, "Plan de dépenses du Programme du Service canadien des forêts, 1986-1987", Budget des dépenses 1986-1987, Ottawa, 1986, p. 32.

(2) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 109.

(3) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.